



## Décision n°2017- 7380 portant délégation de signature

Le directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,

- vu l'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 12 janvier 2015 nommant Monsieur Martin Gutton Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à compter du 15 février 2015,
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, Titre I, notamment les articles R 213-40 à R 213-44,
- vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, titres I et III,
- vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- vu l'instruction codificatrice n° M91 relative à la réglementation financière et comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif,
- vu la note d'organisation et de management de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne n° 2014-02 en date du 11 septembre 2014 portant délégation de pouvoir au Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne n°2017-138 en date du 28 février 2017 portant délégation au Directeur général de l'agence de l'eau pour l'attribution des aides,
- vu la charte de déontologie annexée au règlement intérieur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

Décide

### **ARTICLE 1 - Structuration de l'Agence bretonne de la biodiversité**

De déléguer sa signature au profit de Madame Sylvie DETOC, directrice de la délégation Armorique de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour signer la convention de partenariat entre l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Etat, le Conseil régional de Bretagne, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, en vue d'expérimenter la structuration d'une Agence bretonne de la biodiversité.

### **ARTICLE 2 - Structuration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté**

De déléguer sa signature au profit de Monsieur Jean-Pierre MORVAN, directeur de la délégation Allier-Loire amont de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour signer la convention de partenariat entre l'Agence Française pour la Biodiversité, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône - Méditerranée - Corse, l'Agence de l'eau Seine - Normandie, et l'Agence de l'eau Loire - Bretagne en vue de fixer les modalités de coopération entre les parties pour la démarche de préfiguration d'une Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté.

Orléans, le 10 novembre 2017

Le Directeur général

Martin Gutton